

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN.

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA
Elisabeth LETONDOR à Pascal PELINSKI
David CARABIN à Marie-José AMAH

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 21 avril 2015

N° 2015-018

Objet : Sollicitation de la réserve parlementaire 2015 - travaux de restauration du bâtiment de la Douëra.

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans des travaux de restauration du bâtiment de la Douëra, sis 2 Rue du Lion d'Or. Les travaux envisagés ont pour objectif de remettre en état certains éléments de façades et de toiture, et de mettre en valeur le parc arboré attenant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière, au taux maximum de 50%, au titre de la réserve parlementaire 2015 de Madame Chaynesse KHIROUNI, Députée de Meurthe et Moselle et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 29 254 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 14 627 € (50%)
- Ministère de la Culture : 7 353 € (30% d'une dépense éligible de 24 511 € HT)
- Autofinancement communal : 7 274 €

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie en date du 16 avril 2015,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2015 de la commune,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide financière, au taux maximum de 50%, au titre de la réserve parlementaire 2015 de Madame Chaynesse KHIROUNI, Députée de Meurthe et Moselle.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Le Maire,
Bertrand KLING

